

Aide aux Clubs Amateurs

Dossier de demande de subvention auprès du Département des Pyrénées-Atlantiques

ASSOCIATION SPORTIVE

Nom de l'association :

Discipline sportive:.....

Fédération sportive d'affiliation :

N° de SIRET :

Président du club : Nom : Prénom :

Adresse du siège social : Code postal :

Commune : Canton :

Tél. : E-mail : @

Président de la section (si club omnisports) : Nom : Prénom :

Référent du club ou de la section en charge du dossier :

Nom : Prénom :

Tél. : E-mail : @

DOSSIER COMPLET À RETOURNER AU PLUS TARD LE 31 MAI À VOTRE COMITÉ DÉPARTEMENTAL (*) ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RIB + COPIE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

(*) S'il n'existe pas, dossier à transmettre au Comité Olympique et sportif au Centre départemental Nelson Paillou - Pau & Bayonne

ATTESTATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Le Comité départemental de

S'assure que toutes les rubriques ont été complétées et s'engage à transmettre à la MSJVA avant le 30 juin, l'intégralité du dossier adressé par le club ou la section.

Observations :

.....

.....

Date :

Signature et cachet du comité :

Contact : Le Département : Mission Sport jeunesse et Vie associative - Tél. : 05 59 11 43 90

● CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

**Direction de la Culture de la Jeunesse et des Sports
Mission Sports, Jeunesse et Vie associative**

Hôtel du Département

64 avenue Jean Biray – 64018 PAU CEDEX 9

Tél. 05 59 11 43 81



Renseignements complémentaires

EFFECTIFS DE LA SAISON EN COURS

EFFECTIFS	LICENCIÉS COMPÉTITEURS	LICENCIÉS NON COMPÉTITEURS	TOTAL	VALIDATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL
Moins de 18 ans				
Adultes				
			TOTAL	

ENCADREMENT EN FONCTION	FONCTION	NOM
Salarié(s) du club		

Règles d'intervention

CRITÈRES D'INTERVENTION

- Formation qualifiante des cadres bénévoles.
 - Acquisition de matériels sportifs à usage collectif.
 - L'Aide au déplacement des moins de 18 ans sur les compétitions nationales et régionales, hors département.
- Le Supplément «jeunes licenciés». Si le club répond à au moins un des critères ci dessus, il est éligible à cette aide.
- Les clubs nationaux, associations sportives dont l'équipe 1^{ère}, en catégorie sénior, évolue en division nationale.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les clubs et sections sportives doivent être :
 - **domiciliés** sur le département à l'exception des clubs de Comités d'entreprise, des associations d'établissements scolaires ou médico-sociaux,
 - **affiliés** à une Fédération sportive délégataire dont Handisport et Sport adapté ou multisports suivantes UFOLEP - FSGT - FSCF - ASPTT - LEO LAGRANGE (sous réserve que la discipline présentée relève d'une fédération délégataire).
- Période de prise en considération** du 1^{er} Juin de l'année N-1 au 31 Mai de l'année N. (Par exemple pour le dossier 2023 : période du 1^{er} juin 2022 au 31 Mai 2023 pour l'octroi de la subvention en novembre 2023).

UN DOSSIER UNIQUE

- ✓ Pour chaque club ou section affilié à une Fédération sportive délégataire.
- ✓ Pour les clubs ayant une double affiliation, sport adapté ou handisport et une autre fédération.
- ✓ Pour l'ensemble des sections (d'un club omnisports) affiliées à une fédération multisports.

1) FORMATION FÉDÉRALE QUALIFIANTE DES CADRES BÉNÉVOLES

L'intervention départementale porte sur les frais d'obtention de : **brevets fédéraux, formations complémentaires et de juges arbitres**, sanctionnés par l'obtention d'un diplôme, **à l'exclusion des brevets professionnels**.

Le **Département** rembourse les frais engagés par le club à concurrence de 70% du coût global de la formation déterminé par l'organisme formateur. Le plafond de financement est **de 2 500 euros par an**.

NATURE DE LA FORMATION	INTITULÉ DU DIPLÔME	NOMBRE DE DIPLÔMES	COÛT TOTAL POUR LE CLUB
ENCADREMENT (dont recyclage)			
JUGE / ARBITRE			
FORMATION COMPLÉMENTAIRE (dont 1 ^{ers} secours)			

Pour chaque diplômé(e), joindre obligatoirement la (les) fiche(s) individuelle(s) de formation visée(s) par le club et le comité.

2) ACQUISITION DE MATÉRIELS SPORTIFS

Les matériels sportifs à usage collectif subventionnables sont les suivants :

Le matériel éducatif : *kit initiation, but, panier mobile, etc...*

Le matériel de sécurité : *ARVA, casque, gilet de sauvetage, baudrier...*

Le matériel de gestion et pédagogique : *ordinateur, logiciels sportifs, matériel audiovisuel.*

Sont exclus : *les consommables : balles, ballons, chasubles..., petit matériel de protection individuelle ou de réparation, les tenues vestimentaires. Les produits pharmaceutiques, supports de prestation commerciale, mobilier, véhicule.*

NATURE MATÉRIELS ÉLIGIBLES	FOURNISSEUR	MONTANT TTC	AVIS DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Pour chaque matériel, joindre obligatoirement la facture justificative acquittée et au nom du club. La facture doit expressément préciser la nature du bien acheté, **les devis et les tickets de caisse ne sont pas recevables.**

Le taux d'intervention est de 30 % de la valeur d'achat du ou des bien s

Une option à choisir : (Cocher la case)

- Achat de matériel ordinaire :
 - Subvention annuelle d'un montant maximum de **500 €**.
 - Subvention triennale d'un montant maximum de **1500 €**.

- Achat de matériel spécifique adapté à la pratique et matériel ordinaire **pour les clubs labellisés "handi-valide" et les clubs sport adapté ou handisport.**
 - Subvention annuelle d'un montant maximum de **1000 €**.
 - Subvention triennale d'un montant maximum de **3000 €**.
 - Subvention annuelle d'un montant maximum de **3000 € pour les clubs labellisés "handi-valide" la 1^{ère} année de labellisation.**

3) DÉPLACEMENTS DES MOINS DE 18 ANS AUX CHAMPIONNATS NATIONAL OU RÉGIONAL, HORS DÉPARTEMENT.

Le montant de la subvention est plafonné à 2 500€ pour l'ensemble des championnats relevant d'une Fédération délégataire

■ ÉQUIPES DE SPORTS COLLECTIFS

- ✓ Engagées en championnat national ou régional sur la saison sportive.
- ✓ Sélectionnées en championnat régional à la suite de la phase départementale.
- ✓ Sélectionnées à la demi finale **ou** la finale du championnat de France, **et/ou** à la finale de la Coupe de France.

INTITULE DE LA COMPÉTITION	Catégorie d'âge	1 ^{ère} PHASE: Nationale, Régionale ou Départementale (A préciser)	2 ^{ème} PHASE				
			Régionale (Oui ou Non)	1/2 Finale nationale		Finale nationale	
				LIEU	Nbre jours	LIEU	Nbre jours
COMITÉ <i>Validation et/ou observation(s)</i>							

■ SPORTIFS & ÉQUIPES DANS LES DISCIPLINES INDIVIDUELLES

- ✓ Championnat régional **par équipe**.
- ✓ Sportifs ou équipes sélectionnés aux ½ finale **ou** finale du Championnat de France **et/ou** à la finale de la Coupe de France

Le Comité ou la Ligue de référence joint au dossier une attestation précisant les noms prénoms et âges des jeunes qualifiés aux phases finales nationales

INTITULE DE LA COMPÉTITION	Catégorie d'âge	NIVEAU - Régional - National : 1/2 finale ou finale	Nbre jeunes	LIEU	DATE (S)	Nbre jours
COMITÉ <i>Validation et/ou observation(s)</i>						

CLUBS NATIONAUX

ÉQUIPES DE SPORTS COLLECTIFS UNIQUEMENT

Votre équipe « fanion » évoluera pour la saison 2023/2024 en division nationale :

	H	F	Handisport H	Handisport F
Nationale 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nationale 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nationale 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le comité s'engage à fournir une liste fidèle et complète des clubs éligibles à l'aide aux Clubs nationaux pour la saison 2023/2024.

Tout club non mentionné dans cette liste ne pourra pas bénéficier de cette subvention.

Nom, Prénom et Signature du représentant du club

Toute fausse déclaration entraînera l'exclusion du club ou de la section sportive au bénéfice des aides départementales. Le Département se réserve le droit de procéder à toutes vérifications de nature comptable, administrative ou fiscale à cet effet.

Fiche individuelle de formation aux brevets fédéraux

BÉNÉVOLE FORMÉ

Nom du bénévole : Prénom :

Brevet fédéral présenté :

Formation complémentaire :

CLUB

Nom du club :

Nom du responsable :

Montant des frais de formation financés par le club (1) :

Signature et cachet du club

FORMATION

Nom de l'organisme formateur :

Date(s) de la formation :

Lieu :

Responsable de la formation :

Validation du diplôme initial ou de qualification complémentaire

délivrée le

non délivrée Cause :

Coût global de la formation (1) :

VISA DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

CONFORME

NON CONFORME MOTIF :

.....

.....

Date,

Signature et cachet du comité,

(1) frais d'inscription + hébergement + restauration + déplacement éventuellement.